

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

04/05/2020

N° E20000011 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 30/04/2020, la lettre par laquelle la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Arbois ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

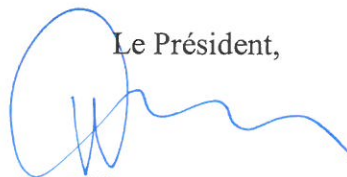
ARTICLE 1 :Monsieur Alain RABY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins et à Monsieur Alain RABY.

Fait à Besançon, le 04/05/2020

Le Président,



Thierry TROTTIER

POUR COPIE CONFORME
P/LE GREFFIER EN CHEF
LE GREFFIER,